

ORDRE DE RENVOI

LUNDI, 6 juin 1960

Il est ordonné, - Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à procéder à une enquête sur les prix des machines agricoles et à en faire rapport à la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
Léon-J. Raymond